

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 17 novembre 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 novembre 2020.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) — Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) — Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL **membres titulaires**)

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Arrivés en cours de séance :

MM Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Sylvie DAVAL, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Excusés en cours de séance :

NEANT

Procurations :

Mmes MM Sylvie DAVAL à Ouari BELAOUNI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Procurations en cours de séance :

NEANT

Assistaient à la séance :

NEANT

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président expose qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT : Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires.

Martine PEQUIGNOT est désignée secrétaire de séance.

◆ FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – AMENDEMENT DU DISPOSITIF

Éric STEIB expose que lors de la séance du 5 novembre 2020, les élus de la CCPH ont voté à l'unanimité une aide d'urgence de 500 € en faveur des activités commerciales faisant l'objet d'une fermeture administrative depuis le 30 octobre 2020 en réorientant en subvention de fonctionnement les crédits libérés par la CCPH au titre du FISAC.

La Région, lors d'une visioconférence animée par Madame la Présidente en date du 9 novembre, a proposé aux EPCI un amendement au volet fonctionnement du Fonds Régional des Territoires.

Cet amendement porte sur 2 points :

1. Un assouplissement du règlement d'intervention de la Région avec la possibilité de verser des aides individuelles telles que des aides aux loyers,

2. La proposition d'abonder l'enveloppe par la Région à hauteur de 2€ maximum par habitant sous réserve d'un engagement de l'EPCI à même hauteur.

La délibération prise par le conseil communautaire le 5 novembre précède donc cette initiative de quelques jours.

Il est donc proposé de souscrire à ce dispositif régional ce qui permettra de disposer sur ce volet d'aide directe d'une enveloppe de 83 848 € (2 € par habitant pour la part CCPH et 2€ par habitant apportés par la Région).

De fait, l'aide de 500 € apportée par la CCPH sera doublée par la Région pour atteindre un montant de 1000 € .

Cette aide directe sera prioritairement fléchée en soutien aux charges fixes telles que les loyers, pour les activités commerciales faisant l'objet d'une fermeture administrative ou dont l'activité est fortement impactée par le confinement.

Ces subventions seront attribuées en application du règlement UE 1407/2013 dit de minimis.

Une décision modificative budgétaire (crédits inscrits en investissement à passer en fonctionnement) sera prévue lors de la DM de fin d'année.

Ouari BELAOUNI expose que c'est une vision à court terme de vouloir répondre aux difficultés des concitoyens essentiellement par le biais de l'économique. Il estime que l'approche doit être plus globale et doit intégrer une autre piste de réflexion quant à la dimension sociale notamment. Le groupe Héricourt en commun propose la création d'une cellule Covid constituée d'un réseau de professionnels médicaux-sociaux qui pourrait être un lieu propice à l'écoute, l'aide et le secours des concitoyens dans leurs souffrances liées au confinement et pour atténuer leurs angoisses. Il propose de profiter de la crise sanitaire économique et sociale pour établir des pistes de travail dans l'espoir de voir un jour la création d'un centre intercommunal d'action sociale doté d'une véritable équipe de professionnels pour parfaire le maillage territorial en lien avec les services départementaux, rendant ainsi un service public de qualité. Il demande la liste des entreprises qui pourront bénéficier de cette aide et pourquoi ne pas entrevoir cette aide sur une durée de 3 mois en faveur des commerces et des artisans.

Patrick PAGLLA note que calcul établi, il est disposé de 83 848 €, avec une indemnité forfaitaire de 1000 € par commerce en difficulté qui sont fermés. Cela représente 83 commerces, et il estime qu'il n'y aura pas 83 commerces qui pourront avoir cette indemnité, il demande à cet effet si tous les fonds seront utilisés.

Fernand BURKHALTER expose qu'il sera peut-être nécessaire d'abonder les crédits afin de pouvoir en faire bénéficier le plus.

Éric STEIB explique que cela concerne certes les commerces qui font l'objet de fermeture administrative mais également les commerces dont l'activité a été fortement impactée.

Fernand BURKHALTER expose que les demande s'étudient au cas par cas. Il ajoute qu'il ne convient pas d'établir de publicité afin de ne pas susciter la demande, il estime que cette aide s'adresse prioritairement aux commerces qui sont fermés administrativement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ACTE de l'engagement de la CCPH sur le volet aides directes aux entreprises du Fonds Régional de territoires à hauteur de 2 € par habitant soit pour une population prise en référence de 20962 habitants un montant de 41 924€,

- **DECIDE** de solliciter la Région pour un abondement de l'enveloppe FRT – volet fonctionnement à hauteur de 2 € par habitant soit 41 924 €,
- **DECIDE** d'attribuer une aide individuelle aux activités commerciales citées plus haut d'un montant de 1000 € partagés à parts égales entre les crédits CCPH et les crédits Région,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette décision dans la limite des crédits budgétés

Fernand BURKHALTER expose que cela représente un total de 5 € de soutien de la part des habitants de la CCPH toute activité confondue qui vient en plus du FISAC. Il salue la Région qui a adapté son dispositif pour le calquer sur celui de la CCPH. Cela représente donc un total d'aides de 167 000 € de la part de la Région, et 150 000 € de la part CCPH et la Ville d'Héricourt. Il informe que la plateforme « En bas de chez moi » suscitée avec l'action des commerçants et la société Skilz sera totalement opérationnelle début décembre. L'APACH et la société SKILZ ont prévu un communiqué de presse sur ce démarrage. Il se dit très heureux de voir aboutir cette initiative que l'Apach avait lancée en février, à plus forte raison au vu de l'actualité. Il se dit heureux que tous les commerces puissent bénéficier de cet accompagnement web et de la mise en ligne de leur commande par un site internet. Il relève que 12 commerçants ont déjà adhéré au dispositif.

Maryse GIROD souhaite répondre au propos de *Ouari BELAOULI* et expose que le service public est déjà de qualité même si le CDIAS n'est pas encore place.

Fernand BURKHALTER remercie *Maryse GIROD* de souligner la qualité de ces agents. Il se dit extrêmement satisfait de la qualité des services rendus du CCAS et il espère que le CCAS évoluera davantage, il en dépendra de la volonté de la Ville. Il explique que la cellule COVID est en place, *Alain PARCELLIER* est le correspondant direct avec la Préfecture et *Maryse GIROD* fait le tour des établissements et des institutions sociales régulièrement. Il ajoute que les élus ont visité et contacté les personnes fragiles selon un répertoire communal.

Luc BOULLEE expose que les villages de la CCPH collaborent déjà avec le CCAS qui livre les repas aux personnes âgées.

Fernand BURKHALTER ajoute que l'APACH organisait une action de bons d'achat pour Noël. Il informe les maires des villages qu'ils peuvent transformer leur colis « personnes âgées » en bons d'achat s'ils le souhaitent. Il y aura un dispositif concerté entre la Ville et l'APACH qui sera mis en place. L'idée est d'offrir aux concitoyens la possibilité d'avoir le colis ou le bon d'achat.

Patrick ADAM rebondit sur les propos de *Ouari BELAOUNI*, il estime qu'il serait effectivement judicieux d'intégrer les libéraux indépendants et privés qui font un travail remarquable et conséquent dans le domaine de la prise en charge psychologique. Il informe qu'ils interviennent bien souvent en 1^{ère} ligne et qu'ils ne sont pas antinomiques avec la prise en charge des services publics.

Fernand BURKHALTER demande à *Maryse GIROD* de bien vouloir se mettre en contact avec *Patrick ADAM* afin de faire un tour d'horizon des professions libérales qui seraient pertinentes dans ce projet. Il explique qu'il assiste hebdomadairement à une cellule Covid avec Madame la Préfète au sujet des chiffres de la pandémie. Il salue les commerçants d'Héricourt qui ont été raisonnables dans les mesures de services de fermeture administratives.

Gilles LAZAR rejoint les propos de *Ouari BELAOUNI* et *Patrick ADAM* en constatant qu'il y a un fond dépressif majeur sur l'ensemble de la population. Il pense qu'il serait de fait pertinent d'intégrer dans la cellule Covid des psychologues et

autres professions libérales avec un numéro vert de contact, afin d'aider les personnes en détresse face à une situation qui risque de perdurer. Il pense que les libéraux peuvent s'inscrire dans une cellule Covid communale, voire plutôt intercommunale.

Fernand BURKHALTER expose que la cellule Covid doit être communale et non intercommunale, chacun ses compétences. Les élus d'Héricourt sont attentifs à l'écoute de la population tout comme le sont les Maires dans leur commune.

◆ AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

Le Président expose que par délibération du 04 Juillet 2019, le Conseil communautaire s'engageait via le pôle métropolitain dans le **contrat de développement métropolitain** adopté par la Région Bourgogne Franche Comté le 27 Juin 2019.

Les 49 propositions des 5 EPCI soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle arrêtée en juin 2018 et structurée autour de trois axes :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

Pour ce qui concerne les projets du Pays d'Héricourt, tous les projets présentés par la communauté de communes ont été retenus et mobilisent 2 M €.

Contrat Métropolitain signé			
Opérations	Maître d'ouvrage	Coût estimatif en HT	Subvention régionale
Travaux d'aménagement de la plateforme d'accueil de l'Ecole des arts du cirque	CCPH	420 000 €	190 000 €
Création d'un centre de formation professionnelle des arts du cirque	CCPH	1 600 000 €	800 000 €
Création d'un Tiers lieu – Centre d'échanges et de savoirs	CCPH	520 000 €	260 000 €
Création d'une plate-forme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et de loisir	CCPH	1 500 000 €	750 000 €
TOTAL		4 040 000 €	2 000 000 €

La Région nous a informés très récemment que compte tenu du contexte économique et sanitaire, elle acceptait d'ajuster à sa séance plénière du 8-9-10 Décembre prochain les opérations du contrat métropolitain car certaines d'entre elles sont retardées voire annulées, et que d'autres priorités pouvaient voir le jour.

Elle propose ainsi une **clause de revoyure** pour ajuster les opérations sans modifier ni les montants globaux ni la vocation métropolitaine des projets et sans modifier la date de **Juillet 2021 pour déposer les dossiers**. Au vu des délais serrés, les modifications doivent remonter au Pôle métropolitain très rapidement pour concertation avec les services régionaux.

Cette opportunité nous permet de proposer les ajustements suivants :

OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT en €	SUBVENTION REGION	PROPOSITION
Plateforme Odyssee	CCPH	420 000	190 000	Déjà réalisé
Tiers lieu numérique	CCPH	520 000	260 000	Abandon
Plateforme pour le complexe culturel et de loisirs	CCPH	1 500 000	750 000	Maintien sans changement
Centre de formation Arts du Cirque	CCPH	1 220 000	610 000	Ajustement du coût à la baisse
Complexe de musique	CCPH	900 000	450 000	Nouvelle opération
TOTAL		4 040 000	2 000 000	Equilibre des ajustements

L'ajustement proposé porte sur la suppression de l'opération de tiers lieu numérique à la Tuilerie, opération qui ne sera pas prête dans les délais et qui pourra bénéficier ultérieurement d'autres sources de financement au titre du numérique.

Cette suppression permet de substituer une autre opération qui est d'actualité et qui est portée en partenariat avec ALTERNADIFF qui gère le Catering café qui est un des 4 lieux de diffusion de musiques actuelles et amplifiée du Nord Franche Comté et dont le bâtiment se trouve fermé pour non-respect des normes de sécurité.

L'opération chiffrée de manière estimative à 900 000 € consiste à recréer à Echenans un bâtiment d'environ 400 m² dédié à l'accueil de concerts et de répétitions avec une jauge de l'ordre de 150 personnes.

Afin de rester dans l'épure initiale conformément aux exigences de la Région, le coût d'opération du centre de formation est revu à la baisse. A ce sujet une réunion de présentation de l'étude de configuration se tiendra le 10 Novembre avec l'association.

Jean-Jacques SOMBSTHAY souligne que s'agissant de projets d'équipements, cela mobilise les fonds de la Région, l'autofinancement de la CCPH et de l'Etat. Ces projets d'équipement engendrent des coûts de fonctionnement, il est donc important d'avoir des garanties des acteurs quant à assumer le fonctionnement des activités. C'est un élément important par rapport à cette perspective des coûts de fonctionnement. Sur le centre d'art du cirque, dans la capacité de l'acteur qui sera consolidée il faut vérifier la volonté des pouvoirs publics notamment la Région et l'Etat de promouvoir une structure de ce type. Le complexe de musique est un très beau projet, il est important que l'on puisse consolider les acteurs locaux qui participent à un rayonnement métropolitain.

Gilles LAZAR expose que concernant la création d'un complexe de musique ses colistiers et lui-même voteront le rapport car il dit avoir toujours été préoccupé de la situation d'ALTERNADIFF et du Catering Café. Il informe les avoir précédemment rencontrés et qu'un chiffrage pour la rénovation de leur café avait été estimé à 1 M d'€.

Fernand BURKHALTER précise qu'il s'agit d'une implantation pour les musiques actuelles à côté de l'Odyssee du Cirque, il sera également recherché un partenariat avec l'ODC.

Gilles LAZAR ajoute qu'il y avait un projet de rénovation du Catering Café, là est le désaccord car l'idée de l'association ALTERNADIFF était de rester implantée dans le centre-ville d'Héricourt. Il rappelle que cette association joue un rôle d'animation très important pour le centre-ville, et il met en garde quant à la délocaliser d'Héricourt. Il reproche que l'association n'ait pas été associée à ce projet et qu'elle n'ait découvert le projet que devant le fait accompli. Il estime qu'il faut associer Musiques en Pays d'Héricourt à ce jour et qu'il faut reprendre la discussion dès le départ. Il rappelle que cette association n'a pas les moyens financiers de payer le fonctionnement de cette salle et qu'elle réclame un professionnel pour gérer l'animation de la salle. Il constate que l'ancienne salle dont ils sont propriétaires leur restera sur les bras et qu'ils devront continuer à payer les charges et la taxe foncière. Il estime que tout est à refaire dans ce projet, l'intention est bonne mais il faut maintenir le projet dans le cœur de ville. Il demande à ce que ce projet soit repris dès le début avec les acteurs musicaux.

Patrick ADAM partage l'avis du groupe Héricourt en commun. Il souhaite que ce complexe reste au centre-ville et ne qu'il ne soit pas externalisé aux Guinnottes. Il s'abstiendra de voter car il émet beaucoup de réserve sur la gestion de l'Odysée du Cirque. Il note qu'il y a eu un changement de présidence opportun juste avant les élections. Il expose avoir compris que toutes les personnes n'étaient pas bénévoles au sein du conseil d'administration de l'association. Il informe que la Présidente a été rapidement exfiltrée afin de mettre en place une personne qui était sur la liste du Maire d'Héricourt lors des élections municipales. Au vu de ces éléments il s'abstiendra de prendre part au vote sur ce projet, mais il soutient la création de ce complexe de musique qu'il souhaite voir se pérenniser au centre-ville.

Patrick PAGLIA demande à *Patrick ADAM* et *Gilles LAZAR* s'ils seraient d'accord pour que la ville d'Héricourt investisse plus d'1 M d'€ pour une salle de musique.

Fernand BURKHALTER rappelle que c'est un projet concerté qui a été statué en bureau de la CCPH lequel a été approuvé par les maires. Il informe que les associations ont été concertées par deux fois, et que les maires ont validé le projet Cinéma et l'Odysée du Cirque. Il y a une opportunité certaine si le projet du Cirque se poursuit dans les meilleures conditions. Il rappelle que chaque projet fera l'objet d'un vote et que pour l'heure cela n'est qu'un programme d'actions.

Gilles LAZAR expose que parce-que ce projet est une opportunité, il votera pour mais il pense qu'il faut revoir les choses.

Fernand BURKHALTER explique que ce n'est pas à *Gilles LAZAR* de décider ce qui doit être fait et qu'il ne fait pas parti de l'exécutif de la CCPH, bien qu'il ait le droit d'exprimer son opinion. La concertation lancée avec l'association sera poursuivie avec également d'autres partenaires musicaux. Il dit avoir une attache presque sentimentale à Inouïe cours et notamment à M. Vincent MOUGIN qui œuvre dans cette ville. Le projet de M. Vincent MOUGIN concernant les musiques amplifiées est un beau projet, il fait d'ailleurs perdurer une école de musique qui a de véritables répercussions sur l'image de la ville d'Héricourt dans l'Aire Urbaine. Les retombées sur le Centre-Ville concernant l'association ALTERNADIFF étaient quant à elles assez faibles ; de plus s'il y avait des retombées, cela était souvent des retombées de nuisances sonores dans la rue des Prés. Il ajoute qu'il ne souhaitait initialement pas délocaliser le lieu, il informe que l'idée d'une réhabilitation avait été lancée l'année précédente, où la ville d'Héricourt apportait 300 000 €. Or, l'architecte avait chiffré cette réhabilitation à plus d'1 M d'€ car le bâtiment est à démolir tant il est vétuste. L'intimité du lieu sera recrée aux Guinnottes dans un bâtiment neuf qui gardera toute sa spécificité. Concernant le dossier de l'ODC il expose que cela va dépendre de l'implication de la collectivité régionale ; pour le dossier concernant

les musiques actuelles c'est à la portée de la CCPH, il sera étudié en temps et en heure sa situation et notamment son autonomie financière. Il se dit heureux que ces projets continuent de se construire et que l'identité du territoire continue de se bâtir sur des projets culturels. Il expose que l'économie sert à alimenter son environnement, et l'environnement culturel dans une ville est aussi important que toutes les autres actions. Cela est notamment démontré par le projet de l'ODC qui a suscité un réel engouement et une certaine popularité sur le territoire, quant au dossier des musiques actuelles il sera un autre vecteur culturel. En centre-ville il y aura le bel équipement auquel la ville va s'impliquer sur les musiques amplifiées et Inouïe Cours. Il expose qu'à Echenans la ruralité ne doit pas être exclue de la culture. Cela a été démontré notamment par l'implantation du terrain synthétique.

Michel CLAUDEL informe qu'il votera pour concernant l'instruction des projets cités pour les demandes de financement. Cependant il estime qu'il est difficile de s'engager dans la connaissance actuelle des autres projets. Il expose que concernant le cinéma d'aucun n'a eu ni vu la moindre discussion ou esquisse ; concernant l'école de Cirque ce qui a été présenté ne le rassurait pas et concernant le dossier des Musiques actuelles il estime qu'il faut tenir compte du lieu atypique, ce que le public qui fréquente ce type de salle de concert recherche. Il faut que toutes ces questions soient bien évaluées au même titre que les frais de fonctionnement que cela va générer avant de s'engager plus loin. Il valide l'inscription dans le projet global avec la Région, car ce sont des beaux projets dont la CCPH a besoin pour le monde culturel autour d'Héricourt. Il demande néanmoins, concernant les projets en eux-mêmes, s'il est possible de les discuter au préalable avant de prendre des décisions sans que personne ne voit les dossiers.

Danielle BOURGON précise qu'il ne peut pas être dit que le dossier Cinéma n'a jamais été évoqué car cela fait depuis 2016 que ce dernier fait l'objet de discussion.

Luc BOULLEE expose que le Président de l'association ALTERNADIFF a été rencontré et il en ressort effectivement que le but est que ce projet garde son âme tout comme il l'avait en centre-ville, et qu'il devra aussi avoir un cœur. Sur la partie financière le Président de l'association regorge de projets : louer la salle pour des répétitions d'orchestres, faire des apéro-concerts, financièrement il est en capacité de gérer un tel établissement.

Quentin HAFEKOST expose que le coût de l'opération du centre de formation des arts du cirque est revu à la baisse, il chiffrait à 1,6 M € HT, et aujourd'hui il chiffre à 1,22 M € HT. Il y a une baisse de la subvention régionale qui passe de 800 000 € à 610 000 €, mais les sommes investies par la CCPH représentent une grande partie de subvention publique perçues notamment de la Région, lesquelles peuvent et doivent interroger sur la destination et la bonne gestion des deniers publics. Il ajoute que les cours proposés par cette association sont élevés pour les budgets des familles héricourtoises et du Pays d'Héricourt dans leur majorité. Il s'interroge sur ce nouveau projet de l'association intitulé centre de formation des arts du cirque, il demande si l'association a prévu dans ce projet des cours à destination des écoles primaires du Pays d'Héricourt, des collèges, et du lycée, voire éventuellement un partenariat avec l'éducation nationale. Si oui, il demande s'il est prévu une clause de gratuité comme il existe une clause insertion ou environnementale dans la négociation avec cette association.

Fernand BURKHALTER expose que la gratuité n'est pas prévue mais qu'il y a des animations avec les services périscolaires et scolaires. Il explique qu'il n'y a pas eu de concertation préalable car le centre régional des arts du cirque n'a pas cette vocation puisqu'il s'agit de formation professionnelle. Parallèlement la formation professionnelle exige d'être représentée, il y a une partie diffusion culturelle. Il expose que c'est une dimension qu'il n'avait pas appréhendé dans sa globalité, laquelle est présente mais elle doit être dimensionnée à juste proportion. Il estime que la présentation

qui a été faite sur cette partie-ci a été légèrement disproportionnée. Toutefois il explique que le dialogue continue avec l'association et que ce n'est pas un projet ficelé, pour l'heure c'est une étude de préfiguration et qui n'en est qu'à la moitié. Il reste donc environ entre 8 à 10 mois pour peaufiner ce projet et voir s'il est mené à bien ou doit être interrompu. Il ajoute que l'ODC restera en tout état de cause présente et qu'il y a une synergie possible entre les musiques actuelles et l'ODC, un compromis est peut-être possible sur l'utilisation d'un lieu qui pourrait effectuer les deux dans sa partie spectacle.

Concernant le cinéma il concède que c'est un dossier compliqué dont il faut un partenaire privé. Le partenaire privé a confirmé son implication, c'est un partenaire solide qui possède 4 multiplexes en France. Il espère qu'en 2024 ce projet pourra voir le jour, sachant que les discussions ont débuté en 2016 il faut compter une dizaine d'années pour mener à bien l'implantation d'un cinéma sur une commune. Cela laisse encore au moins 2 ans de mise au point sur ce projet. Il ajoute que sur le plan financier il y a des accords importants, la CCPH apporte la plateforme et les parkings. La Région a déjà promis 300 000 €, le Département 400 000 €, la ville d'Héricourt apportera 700 000 € dont 250 000 € de la banque des territoires. Il expose qu'il aboutira sur ce dossier qu'il dit bien parti. Concernant l'esquisse architecturale, il informe que la CCPH n'en est pas à ce stade, d'ailleurs c'est l'avis du centre national de la cinématographie qui pensera la conception de la salle. Il rappelle que dans ce type de projet ce sont les accords successifs des uns et des autres qui permet de faire aboutir les choses. La lutte sera acharnée, donc toute opposition qui s'exprime sur ce sujet profite à l'adversaire et aux concurrents. Il souhaite l'expression la plus unanime possible, car quand il y a des dissonances, elles sont immédiatement exploitées par les concurrents. Il confie que c'est une opportunité qu'il n'attendait pas et que c'est un beau projet. Il n'y a pas de certitude sur les projets présentés d'ailleurs, bien qu'il se dise optimiste. Il reconnaît toutefois que le dossier du centre de formation des arts du cirque est un projet compliqué.

Patrick ADAM se dit content d'entendre les certitudes relatives de *Fernand BURKHALTER* par rapport à la construction de ce complexe. Il note que ses certitudes étaient bien plus affirmées lors de la rédaction de ses documents de campagne, car la création du multiplexe était donnée comme acquise.

Fernand BURKHALTER expose qu'il n'a pas d'incertitude et qu'il croit en l'avenir, aux perspectives culturelles du territoire et à ce projet culturel, lequel est très avancé. Il rappelle que ce projet culturel va dans la continuité de ses prédécesseurs. Il y avait une école de musique que Monsieur Jean-Pierre MICHEL a renforcée, Jean-Michel VUILLAUME a continué ce projet, et le Maire actuel a poursuivi ce projet en rendant cet outil intercommunal, bien que certains s'y opposaient. Il ne regrette pas que le projet école de musique ait trouvé une autre dimension tout comme la médiathèque intercommunale. Aujourd'hui il y a d'autres projets intercommunaux qui renforcent ce projet intercommunal, il pense le projet cinéma créera la surprise. Il note que des villes affichent de belles ambitions culturelles uniquement sur des projets cinéma.

Dominique CHAUDEY se dit surpris d'entendre certaines interventions, notamment celles de *Gilles LAZAR* et *Patrick ADAM*, à propos de délocalisation et d'externalisation, il lui semble pourtant que la commune d'Echenans fait partie de la CCPH. Il s'agit de construire effectivement un pôle culturel dans le cadre d'un contrat de développement métropolitain. Il ne trouve pas absurde de vouloir faire en un seul lieu quelque chose qui ait vocation métropolitaine, et il ne voit pas pourquoi cela serait externalisé en le construisant à Echenans.

Fernand BURKHALTER précise que l'investisseur n'a exigé qu'une seule chose à savoir d'être au bord de la 2x2 voies. Cela permet d'attirer un public extérieur au territoire, Héricourt a besoin d'apport extérieur et ne doit pas vivre

recroquevillée dans ses murs. La rue des Prés ou d'autres rues de la ville centre n'auraient pas permis un tel projet au vu des hectares nécessaires et des flux de voitures engendrés par la capacité d'accueil de 300 000 spectateurs.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Patrick ADAM) :

- **DECIDE** de retenir le projet de création d'un complexe de musique à vocation métropolitaine en substitution du Tiers lieu numérique
- **AUTORISE** le Président à proposer les modifications induites au titre de l'avenant au contrat de développement métropolitain
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents avec la Région et le pôle métropolitain.

Fernand BURKHALTER informe qu'il a appris de la part de M. Arnaud JACQUINOT, Directeur du pôle métropolitain, que la Région a balayé ces nouveaux délais et qu'un sursis est accordé jusqu'à début janvier. La CCPH est prête par anticipation, il n'y aura pas d'autres clauses de revoyure. Il espère que les 4 dossiers seront menés à bien.

La séance est levée à 19h30.

Héricourt, le 18 novembre 2020

Le Président,
Fernand BURKHALTER